

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 14 mai 2018 à 13h30 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
Mme. Anne Langevin, conseillère  
M. Éric Galipeau, conseiller et maire substitut  
M. Jean-Guy Carignan, conseiller

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire-trésorier

**Absences motivées:**

Mme Annie Galipeau, conseillère  
M. Denis Bonhomme, conseiller  
M. Yves St-Jacques, conseiller

Présence dans la salle : aucun (0) personne.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R18SE05-147**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

Ouverture de l'assemblée;

- 1.1 Vérification du quorum ;
- 1.2 Ouverture de l'assemblée par le maire ;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
2. AVIS DE MOTION : Règlement n° 2018-350 modifiant certaines dispositions au règlement d'emprunt 2017-342. règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux et autorisant des travaux
3. Varia ;
4. Période de question ;
5. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉE**

R18SE05-148

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2018-350 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2017-342, RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX ET AUTORISANT DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présent déclarent avoir reçu copie dudit règlement d'emprunt.

**EN CONSÉQUENCE,**

Un avis de motion est donné par la conseillère Anne Langevin qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation le règlement d'emprunt n° 2018-350 modifiant certaines dispositions au règlement d'emprunt 2017-342, règlement d'emprunt décrétant l'exécution de travaux et autorisant des travaux;

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (modifier par l'article 26 du projet de règlement 155), le conseiller donnant le présent avis de motion dépose le projet de règlement d'emprunt n° 2018-350.

**ADOPTÉE**

***LEVÉE DE LA RÉUNION***

R18SE05-149

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Jean-Guy Carignan,  
Appuyée par Éric Galipeau;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée extraordinaire à 13h:50

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général